

REFERENCES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

- Dahir n°1-63-260 du 24 Joumada II 1383 (12 Novembre 1963) relatif aux transports par véhicules automobiles sur route.

- Dahir n°1-83-255 du 11 rebia I 1407 (14 novembre 1986) portant publication de la convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets T.I.R. et ses annexes.

- Arrêté du ministre de l'intérieur n°80-80 du 20 safar 1400 (9 janvier 1980) relatif aux tarifs du transport public urbain de personnes, assuré par les régions autonomes.

- Arrêté n° 2827-95 du 11 chaabane 1416 (2 janvier 1996) fixant la liste des véhicules spéciaux visés au paragraphe II de l'article 21 de la loi de finances pour l'année 1989 et exonérés de la taxe à l'essieu.

- Arrêté du ministre des transports n°290-97 du 5 chaoual 1417 (13 février 1997) modifiant et complétant l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n°50-73 du 20 hija 1392 (25 janvier 1973) fixant les caractéristiques et les conditions d'aménagement des véhicules affectés à des transports touristiques.

- Dahir n°1-57-211 du 15 hija 1376 (13 juillet 1957) relatif à la Taxe Spéciale annuelle sur les véhicules automobiles.

- Arrêté du ministre du transport et de la marine marchande, du tourisme, de l'énergie et des mines n°2535-96 du 23 joumada I 1418 (26 septembre 1997) modifiant et complétant l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n°50-73 du 20 hija 1392 (25 janvier 1973) fixant les caractéristiques et les conditions d'aménagement des véhicules affectés à des transports touristiques.